

Contribution d'Alexander BARTLING, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

« **Apprendre la démocratie et les droits de l'homme** », développer et construire des partenariats avec les autorités locales, voici un défi que nous essayons de relever au Congrès.

- La première des priorités est de mieux faire connaître les outils des villes et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux afin de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique ;
- Comme levier important pour stimuler et encourager la participation active du citoyen nous avons :
 - « La Charte européenne de l'autonomie locale et son nouveau protocole additionnel sur « le droit de participer aux affaires des collectivités » (adopté à Utrecht, Pays-Bas, le 16 novembre 2009) reprend les grands axes d'action du Congrès mis en place depuis ces dernières années pour créer les conditions favorables à la participation citoyenne, (12 signatures, une ratification).
 - Un cadre juridique qui permet au citoyen de s'investir dans la gestion des affaires publiques.

Les instruments juridiques sont les suivants :

- « La Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local », (8 ratifications à ce jour, 1992)

La disposition clef est l'octroi aux résidents étrangers du droit de voter et de se présenter aux élections locales. Ce droit est prévu par la convention.

Les villes où les résidents étrangers disposent de ces droits assistent à une augmentation significative de la participation des étrangers à la vie collective, et constatent parallèlement à une diminution des préjugés et des conflits interculturels.

(L'exemple de Stuttgart, « Ausländerbeauftragter », directement responsable devant le Maire)

- « La Charte des langues régionales ou minoritaires », (24 ratifications, de 1992), travaille sur la base de rapports d'évaluation pays par pays, avec un comité d'experts indépendants. Cette charte a été conçue avec le soutien politique actif du Congrès)

La langue est un vecteur identitaire régional et un moteur facilitant l'intégration des valeurs partagées (Rapport du Congrès sur « Les langues minoritaires : un atout pour le développement régional »).

- « La Charte sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale » (1992), Ce texte n'est pas juridiquement contraignant, et nécessite des relances politiques au niveau du Congrès, des élus locaux et régionaux, mais également des organisations de jeunesse.

Exemple de la Conférence en Juin 2005 à Komsomolsk : l'Ukraine a su donner à la fois une dimension « Jeunesse » et une dimension « élus

locaux » ainsi qu'un encadrement et un suivi au niveau de la politique nationale du pays d'accueil. (Echange de bonnes pratiques « Ouest-Est », Forum des Jeunes des pays de la CEI)

- Relance politique au niveau des Etats membres du Conseil de l'Europe, Rapport et Rec ; Rés . en Mai 2008 pour mieux faire connaître la Charte révisée « User friendly version » et recevoir du « feedback » sur les bonnes pratiques existantes en lien avec la Charte dans nos pays membres.
- « L'intégration et la participation des jeunes aux niveaux local et régional », (Exemples de bonnes pratiques en provenance de la Bosnie-Herzégovine et de l'Albanie).

La Charte a pour objectif de décliner l'ensemble des domaines politiques au niveau de la dimension jeunesse.

Les jeunes doivent en particulier avoir accès à toutes les formes de participation à la société.

Le Congrès se fait l'avocat d'une approche identifiant «La citoyenneté comme un concept fécond pour le dynamisme démocratique »

Ce concept est envisagé en deux volets :

- l'éducation à des valeurs démocratiques et dans les établissements scolaires, comme lieu de vie important pour les jeunes.
- En effet les écoles font partie de la vie quotidienne des villes et des communes. Elles dépendent souvent, en terme de moyens et d'infrastructures, des pouvoirs locaux et ont besoin d'une bonne compréhension mutuelle entre la ville, les services municipaux et les institutions scolaires, celle-ci est nécessaire pour remplir leurs mission respectives.
- La participation active et directe du citoyen passe pour beaucoup par le biais des « outils » de consultation comme les Conseils d'enfants, les Conseil des Jeunes, les parlements des jeunes, le Conseil des Aînés, le Conseil des Résidents étrangers, mais également à travers la mise en place croissante des Conseils de quartier.

C'est à travers la possibilité offerte aux citoyens de pouvoir articuler leurs besoins que le concept de citoyenneté prend tout son sens.

Les élus sont de plus en plus intéressés à prendre en compte ces demandes, et à s'en inspirer dans leurs actions politiques comme « réservoir d'idées et de propositions » émanant des citoyens eux-mêmes,

(Exemple le « référendum communal »).

Un mot sur la crise des institutions démocratiques et le désengagement du citoyen.

Causes :

- la méconnaissance du fonctionnement des institutions ;
- une connaissance insuffisante des droits et des devoirs du citoyen.

Il en résulte un désenchantement et un désengagement des citoyens pour le travail politique des élus.

Réponses possibles : établir un « dialogue structuré »

Exemple le travail du Congrès sur « Le dialogue interculturel et interreligieux, une chance pour la démocratie locale », Rapport, Rec. Rés. Adoptés en Mai 2008 ;

Une des recommandations clefs était « de promouvoir dans les cours sur l'éducation civique, une sensibilisation à un comportement non discriminatoire vis-à-vis des cultures qui ne sont pas majoritaires » ;

- mettre en place un calendrier commun des fêtes culturelles et religieuses ;
- le rôle des médias, « de ne pas véhiculer des stéréotypes qui peuvent engendrer l'intolérance ».

Dans le prolongement de cette démarche se situent d'autres rapports sur :

- « Les cités interculturelles », 12 villes pilotes, leurs pratiques et leurs expériences, à disséminer ! (Rec. et Rés. Mai 2009)

Ces villes sont devenues de véritables laboratoires d'idées et de concepts favorisant la pratique du dialogue interculturel.

L'approche du Congrès en matière d'éducation à la citoyenneté passe par l'idée centrale que l'identité est pluraliste et que cette pluralité et cette diversité constituent une richesse qu'il faut faire vivre davantage dans nos villes et communes.

L'expérience et le travail du Congrès dans le domaine du dialogue interculturel a apporté un regard nouveau sur l'importance du respect de la dignité de l'Autre.

Parmi les outils à maintenir, à développer et à utiliser d'une façon ciblée se trouvent les nouvelles technologies d'information et de communication, TIC.

Exemple : Rapport, Rec. Rés. en Octobre 2009 sur :

- « La démocratie électronique : perspective et risques pour les collectivités locales ».

Dans ce rapport sont abordés à la fois, le potentiel mais aussi les moyens de ces TIC.

Le Congrès essaye de faire la part du risque mais surtout du potentiel qu'offrent les TIC aux élus et aux citoyens, pour accroître les échanges

d'information, procéder à des consultations en temps réels, afin d'attirer non seulement les jeunes mais aussi une frange plus large de la population d'intéresser à nouveau à la politique la concernant.

- stimuler l'interaction entre les élus et les citoyens.

L'un des risques majeurs est le non accès de certains citoyens à ces technologies l'objectif est d'éviter le « digital divide » ;

Exemple : Rapport, Rec. « Jeunesse et nouvelles technologies de l'information et de la communication : une nouvelle chance pour la démocratie locale » (Rec. 207, 2006), exemples de bonnes pratiques : Genève, Helsinki.

Conclusion provisoire :

Les « outils » sont importants, mais ils ne remplaceront jamais la volonté politique pour traduire les discours dans la réalité des faits, en mettant en pratique le principe de la subsidiarité, offrant ainsi au citoyen la possibilité de disposer à tous les niveaux de la prise de décision politique, d'interlocuteurs responsables et réellement en charge des dossiers.

L'éducation à la citoyenneté constitue un outil intéressant, mais il nous appartient à nous tous d'en faire un instrument politique convainquant au bénéfice du citoyen.

Afin d'obtenir un soutien politique il faut associer les élus à l'élaboration des programmes et surtout à la mise en œuvre des concepts et des méthodes de l'éducation à la citoyenneté.

L'association des élus dès la conception des programmes de l'éducation à la citoyenneté crée une possibilité d'interaction accrue entre l'approche pédagogique et la mise en pratique politique indispensable au bon fonctionnement démocratique.

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux encourage vivement l'approche transversale qui caractérise de plus en plus la démarche du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'Homme.

C'est seulement si l'ensemble des acteurs du monde politique et du monde des enseignants aspirent à aux mêmes buts, de rendre les citoyens plus conscient de leurs droits et de leurs devoirs et de les motiver d'en faire bon usage, que la démocratie progressera en s'enracinant dans l'esprit et les actes des citoyens.